



CONFEDRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

CISL

Table ronde : Contre la mondialisation de la pauvreté, les droits de l'Homme ?

Nantes, 11-13 juillet 2006

La CISL représente 155 millions de travailleurs/ses venant de 253 organisations et 153 pays et territoires des cinq continents du monde.

Nous nous réjouissons de votre invitation à cet important débat sur la pauvreté et les droits humains qui nous interpellent particulièrement et à juste titre en tant que travailleurs et syndicalistes, face aux multiples défis posés par la mondialisation de l'économie

Il est évident que la mondialisation de l'économie est une réalité incontournable. Le Mouvement syndical libre international n'en est pas contre. Nous demandons tout simplement une mondialisation accompagnée d'une vraie dynamique sociale et humaine.

Il avait été dit que la mondialisation de l'économie allait créer un marché planétaire, et les marchés allaient générer des richesses et permettre un partage plus équitable des ressources et des fruits de la croissance.

Vu sous cet angle, la mondialisation de l'économie avait des allures de paradis pour tous et toutes.

En effet, la mondialisation de l'économie a en réalité, permis d'énormes progrès technologiques, des avancées en terme de communications et de l'information, généré d'immenses richesses et des dividendes pour quelques-uns et stimulé des investissements massifs des sociétés transnationales. Elle a également créé des millions d'emplois et a supprimé des millions d'autres et même permis l'entrée massive des femmes et des enfants dans le marché du travail etc.

Toutefois, l'expérience des travailleurs pris individuellement ne correspond pas avec cette perception optimiste de l'évolution économique mondiale. La réalité est qu'elle a engendré non seulement les inégalités, la pauvreté et le chômage massif mais aussi l'insécurité pour beaucoup de travailleurs du monde.

Les différents Congrès mondiaux de la CISL ont entrepris une analyse approfondie des incidences de la mondialisation sur les travailleurs/travailleuses et leurs syndicats dans le monde.

Lors, notre 16^e Congrès mondial en 1996, les travailleurs avaient exprimé leur crainte de perdre leur emploi face à la montée en puissance des institutions financières internationales et des multinationales, principalement à la difficulté de faire entendre leur voix et leur point de vue face à l'incapacité des

gouvernements à faire respecter les droits sociaux et fondamentaux, à des pratiques antisyndicales et discriminatoires.

Ils ont relevé que la précarité gagne du terrain. Les organisations syndicales et leurs structures à la base font l'objet de pression de toutes sortes et les droits collectifs conquis de haute lutte sont constamment remis en cause.

Aujourd'hui, il est clair que le processus a largement dérapé. Les promesses de solidarité ont fait place à une course effrénée à la compétitivité et au profit.

Cet échec s'explique aisément car le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit causant un déséquilibre social partout dans le monde si bien qu'il y a de plus en plus de riches dans les pays pauvres et de plus en plus de pauvres dans les pays riches.

Ainsi des millions de travailleurs de l'économie informelle, non protégés, pour la plupart des femmes et des jeunes dans une situation précaire, sans protection et sécurité sociales, ne sont ni organisés ni syndiqués, alors qu'ils contribuent dans certain cas à plus de 20% du PIB de leur pays.

Ces travailleurs ont plus que besoin de parler d'une voix collective pour représenter leurs intérêts et s'engager dans la lutte pour obtenir de meilleures conditions de vie et de travail.

Ces multinationales privilégient les sites où les infrastructures fonctionnent. L'implantation des Zones Franches d'exportation sont devenues le modèle de l'économie mondiale.

Pour ce faire, les pays en développement en particulier les pays africains, où les infrastructures et les services de bases sont insuffisants sont ainsi quasiment exclus de leur sphère d'action. Ces pays à qui on demande d'intégrer le marché mondial afin de construire ou restructurer leur économie, se voient appliquer un seul critère de base, une seule finalité : la croissance économique par une libéralisation non contrôlée.

L'Afrique comme le reste des pays en développement en Asie et en Amérique Latine, continuent de se noyer dans le borborygme de la dette. Et, ils continuent de subir les programmes de restructuration économique avec des impacts désastreux pour les travailleurs/ses et les populations. Les principales victimes sont les femmes. Ce qui fait qu'on assiste à une *féménisation de la pauvreté*.

550 millions de personnes dans le monde se retrouvent aujourd'hui dans la catégorie des travailleurs pauvres, gagnant moins de 1 \$US par jour. Sur ces 550 millions, 330 millions, soit 60%, sont des femmes. En outre, 77,8 millions de femmes sont au chômage, et le taux de chômage des femmes est globalement plus élevé que celui des hommes.

Des emplois décents doivent être créés pour 400 millions de femmes qui se trouvent actuellement dans la catégorie des travailleurs pauvres et des sans-travail si l'on veut inverser la tendance croissante à la féménisation de la pauvreté. Dans ce contexte, le mouvement syndical soutient pleinement la déclaration adoptée par la Commission de la condition de la femme lors de sa 49^e session, dans laquelle on pouvait lire que "*la mise en œuvre pleine et efficace de la Déclaration de Beijing et de la Plate-forme d'action de Beijing est*

essentielle pour atteindre les objectifs de développement décidés à l'échelon international, dont ceux contenus dans la Déclaration du millénaire".

La lutte contre la mondialisation de la pauvreté passe par l'éradication du VIH/SIDA dans le monde. On estime à 27 millions le nombre des travailleuses et travailleurs séropositifs. S'il ne faiblit pas, le sida continuera à éroder progressivement la croissance et le développement et à effiloche le tissu des sociétés. L'éducation doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la propagation continue du VIH/SIDA, ainsi que dans la lutte contre la propagation d'autres maladies majeures, notamment la malaria et la tuberculose.

L'accès universel à des médicaments qui sauvent des vies, de bonne qualité, peu coûteux et accessibles, notamment l'accès aux médicaments génériques, est essentiel. Les syndicats ont un rôle à jouer dans tous les domaines en s'attaquant à ce gigantesque problème de santé publique. Le Code de pratiques de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur le VIH/SIDA comporte une série détaillée de principes directeurs pour combattre la pandémie sur tous les lieux de travail où elle est présente, et devrait être incorporé dans les programmes établis pour réaliser l'OMD 6 (Objectifs du Millénaire pour le développement).

Les pays développés ne sont pas non plus épargnés. Dans le monde industrialisé comme en Europe, les relations professionnelles, le dialogue social, la sécurité et la protection sociale, le système des pensions, la pauvreté, et les sans domicile fixe (SDF) et le chômage de masse sont maintenant une réalité bien ancrée dans la plupart des pays, et d'autres prestations d'ordre public font aujourd'hui l'objet d'une remise en cause et d'attaques soutenues de la part des dirigeants.

Au lieu de répondre à tous ces problèmes, les gouvernements sont plutôt soucieux d'accroître les exportations de leurs pays et d'attirer des investissements étrangers et laissent les entreprises faire leurs lois fixer leur prix. Et, trop souvent, ce prix inclut une main d'œuvre bon marché, des normes de travail peu élevées et avec une condition « pas de syndicats ». Ainsi, un nombre croissant de pays ont systématiquement recours à la répression antisyndicale.

Le rapport annuel de la CISL sur les violations des droits syndicaux dans le monde en 2005 pointe du doigt 137 pays et dénonce les meurtres de 115 syndicalistes de plus de 294 menaces de morts. Plusieurs dizaines de militants/tes syndicaux ont été battus ou blessés, d'autres sont arrêtés et détenus, plus d'un millier autres syndicalistes sont licenciés et victimes de harcèlement.

Les réponses que le mouvement syndical international notamment la CISL, les Fédérations syndicales internationales (FSI), la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et le TUAC (Comité consultatif syndical à l'OCDE) proposent pour résoudre ces problèmes, ne consistent pas à renverser le processus d'ouverture aux échanges et aux investissements, mais visent à changer la mondialisation en établissant des règles plus strictes pour s'assurer que les normes fondamentales du travail sont universellement respectées dans la nouvelle économie mondiale.

Changer la mondialisation doit faire partie des défis à relever par tous/toutes pour défendre les intérêts des travailleurs/ses, des sans voix, les pauvres, les femmes n'auront de résultats significatifs sans des changements fondamentaux au fonctionnement de l'économie mondiale.

Les syndicats du monde entier ont une responsabilité spécifique et particulière dans la construction, en faisant alliance avec d'autres (ONG, membres de la société civile (OSC), Partis politiques etc.), d'un projet politique pour un monde plus juste et qui offre des solutions pour une transformation sociale, fondamentale et progressive, à l'avantage de tous. Mondialiser la solidarité est un défi permanent et essentiel à relever par tous/toutes.

Le rapport du secrétaire général des NU "*Dans une liberté plus grande*" propose un agenda audacieux, ambitieux et à maints égards de vaste portée visant à promouvoir les objectifs interconnectés de développement, de paix et de sécurité, et de respect des droits humains, dans le cadre d'un système onusien renforcé.

Ces préoccupations sont étroitement liées aux objectifs syndicaux s'inscrivant dans l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP), la coalition mondiale dont le mouvement syndical international est membre fondateur. L'objectif de l'AMCP est de faire un pas décisif vers la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté mondiale par une aide accrue, l'allègement de la dette, un commerce équitable et une meilleure gouvernance, et notamment par le plein respect des droits syndicaux et des autres droits humains. Le mouvement syndical international et ses partenaires au sein de l'AMCP continueront de défendre cet ordre du jour de la lutte contre la pauvreté. La création d'emplois décents pour tous en tant que meilleur moyen de mettre fin à la pauvreté reste au cœur des demandes syndicales.

La création d'emplois décents - c'est-à-dire d'emplois assortis d'une protection sociale et de droits fondamentaux, avec une rémunération et des conditions adéquates doit être au centre des stratégies de réduction de la pauvreté.

Les dirigeants du monde doivent reconnaître que la croissance du PNB et d'autres indicateurs macroéconomiques ne se traduisent pas automatiquement par une éradication de la pauvreté et par une réduction de l'inégalité des revenus. C'est la raison pour laquelle les politiques en matière d'emploi et de marché du travail doivent faire partie intégrante des stratégies tant internationales que nationales visant à éradiquer la pauvreté. La négociation collective assure que les travailleuses et travailleurs obtiennent une part équitable de la croissance de la productivité.

Le travail décent est essentiel. Il convient de se rappeler que le Rapport de 2003 à la Conférence internationale du travail, "*S'affranchir de la pauvreté*", concluait que le travail décent est à la fois une fin en soi et un moyen de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté. Pour briser le cycle de la pauvreté, il est nécessaire de s'attaquer aux causes premières de l'injustice sociale qui résident dans des politiques et règlements qui n'ont pas réussi à distribuer équitablement les richesses.

Une "mondialisation équitable" est nécessaire, avec des mécanismes solides de distribution des richesses et des revenus. L'agenda du travail décent offre une série de mécanismes de ce type parce qu'il ne s'attache pas uniquement à la croissance économique mais qu'il se concentre également sur l'emploi et sur une croissance soucieuse des pauvres, et sur des transferts de ressources au profit des pauvres, par le biais de la protection sociale et d'une promotion des droits fondamentaux, dont la négociation collective, qui permettent aux pauvres d'obtenir des revenus adéquats. Par conséquent, il faut placer beaucoup plus fortement l'accent sur les stratégies, les objectifs et les indicateurs nécessaires pour mettre en œuvre l'agenda du travail décent.

C'est la raison pour laquelle les syndicats demandent l'inscription du travail décent comme un 9^e Objectif du millénaire pour développement

Nous considérons que cette reconnaissance devrait être rendue opérationnelle par l'adoption d'un 9^e et fort nécessaire Objectif du millénaire pour le développement, en matière de travail décent. La définition en quatre points de l'OIT du travail décent devrait se traduire dans les objectifs suivants: emploi, respect des droits au travail dont les droits syndicaux : (la liberté syndicale et à la négociation collective), protection sociale et dialogue social.

Par ailleurs, il est nécessaire d'élargir l'annulation de la dette au-delà de la liste actuelle des 18 pays afin de donner à un plus grand nombre de gouvernements l'occasion d'étendre les services publics qui sont essentiels pour réaliser les OMD et de convertir en dépenses sociales les ressources qui auraient été utilisées pour l'allégement de la dette.

L'allégement de la dette devrait être étendu à tous les pays à bas revenus et aux pays les moins développés qui respectent les droits humains et qui n'ont pas les ressources nécessaires pour réaliser les OMD.

Cet allégement de la dette consisterait en une annulation totale de la dette due aux institutions financières internationales, elle ne devrait pas dépendre de conditions en matière d'ajustement structurel et ne devrait pas réduire l'aide à des conditions de faveur octroyées par les institutions financières internationales ou réduire toute autre aide internationale.

Le respect des droits syndicaux assure la base d'une démocratie forte et durable, étant donné que la liberté syndicale constitue une défense et un élément de construction dans le maintien du respect des droits humains en général. Une ratification plus large et une meilleure application des conventions internationales du travail de l'OIT est nécessaire. Le rôle de l'OIT, en tant que seul organe tripartite des NU doit être renforcé afin qu'elle soit impliquée dans le travail des autres institutions pour toutes les questions liées à l'emploi et au travail.

La création d'un Conseil des Droits de l'Homme en tant qu'organe permanent se réunissant tout au long de l'année pour examiner les situations en matière de Droits de l'Homme et pour réagir aux crises dans ce domaine, plutôt qu'un organisme qui se réunit une fois par an comme c'était le cas de la Commission des Droits de l'Homme, mérite d'être soutenue. Ce nouvel organe devrait être inclusif dans sa composition et être régionalement représentatif.

Les propositions du secrétaire général méritent un large soutien. Un changement important est nécessaire dans l'élaboration des politiques à l'échelon mondial, avec en outre des réformes institutionnelles, si nous voulons réaliser les objectifs de l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP) et avoir un monde libre de la pauvreté, de la faim, des maladies pandémiques, des conflits et des guerres, un monde où les droits humains et syndicaux seraient renforcés et respectés et où les personnes auraient un travail décent et des moyens de subsistance durables. Un programme de mise en œuvre doit spécifiquement reconnaître les interconnexions entre développement, paix et sécurité, droits humains et réformes institutionnelles, et adopter des mécanismes de coordination pour assurer que les différents éléments de l'agenda de la réforme fonctionnent en tandem et se renforcent l'un l'autre. Les syndicats qui représentent des centaines de millions de travailleuses et travailleurs organisés en centrales syndicales nationales et sectorielles dans plus de 160 pays se tiennent prêts à soutenir un tel agenda global de réforme.